

<https://cplittoralouest.catholique.fr/De-la-loi-sans-la-liberte-a-la-liberte-sans-la-loi.html>



# De la loi sans la liberté à la liberté sans la loi ?

- Outre-mots -



Publication date: vendredi 1er mars 2019

---

Copyright © Communauté pastorale du Littoral Ouest - Tous droits réservés

---

Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté aux funérailles d'une vieille femme : presque cent ans. Elle était reconnue comme la célibataire de sa famille.

Toute jeune, elle était partie à la ville pour travailler. Puis vint le temps où elle s'éprit d'un jeune homme. Mais c'était un divorcé. Il suffit alors d'un regard de réprobation de ses parents pour mettre fin à cette idylle. Dans cette famille qui vivait à l'ombre obsédante d'un ecclésiastique hautain, on ne badinait pas avec les impératifs des règlements de l'Eglise (Droit Canonique). A l'époque ça ne choquait pas. La littérature classique était remplie de cas semblables illustrant la contradiction entre les sentiments de la fille et la volonté du père. Et au final, c'est la volonté paternelle qui devait triompher. C'était l'époque de la loi sans la liberté.

Ce que nous appelons la Modernité, c'est précisément le mouvement d'émancipation des libertés individuelles. Le texte fondateur de cette dynamique date du 26 Août 1789 . Il est bien connu : « *la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. » Elle ne fut pas assortie d'un volet sur « *les devoirs de l'homme et du citoyen* » comme le voulait l'abbé Grégoire.

Depuis, on s'arrange pour conjuguer au mieux les libertés individuelles avec les nécessaires régulations de la vie commune. C'est un équilibre toujours à revoir. Mai 68, grand mouvement de libération, fit pencher la balance dans le sens que l'on sait. Mais tant que la nécessité de vivre ensemble est reconnue et consentie, le fait de baliser les libertés individuelles au nom de notre collectivité d'appartenance a un sens.

Prenez par exemple le droit de manifester. C'est une liberté individuelle. Mais elle doit être contenue dans l'ordre républicain. Les syndicats, même très contestataires, l'ont bien compris. Ils déclarent les dates, et les itinéraires de leurs manifs pour être protégés. La vraie rupture culturelle que nous connaissons actuellement, c'est que s'impose de plus en plus le droit de manifester sans déclaration. De revendiquer pour soi, sans considération des limites budgétaires pour les autres. De s'exprimer sans tolérer la contradiction. Bref, de nier l'épaisseur féconde du politique qui envisage les intérêts collectifs et s'inscrit dans la durée.

Aujourd'hui, de plus en plus, c'est le règne des subjectivités qui cultivent l'immédiateté : je veux et j'exige ceci et cela tout de suite ou je casse tout. Pas de négociation possible.

Après le règne de la loi sans la liberté, voici celui des libertés sans la loi ? Ce qui serait la voie la plus sûre vers un retour des régimes autoritaires. Vous avez vu ? Ce sont les deux extrêmes qui encouragent ces dérives. C'est un signe, non ?